



## Prêt à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité

Pour financer vos projets, consultez:  
[www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) et [www.competitivite.gouv.fr](http://www.competitivite.gouv.fr)



Pour toute demande d'informations  
complémentaires: [contact-poles@finances.gouv.fr](mailto:contact-poles@finances.gouv.fr)

**bpifrance**



MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF



Dans le cadre des investissements d'avenir, l'Etat a confié à Bpifrance la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement:

## Prêt à l'industrialisation des projets R&D issus des pôles de compétitivité (PIPC)

### Financer le lancement industriel et commercial d'une innovation

#### **Vous dirigez une PME/ETI innovante de plus de 3 ans<sup>1</sup>**

Vous avez participé à un projet de R&D collaboratif achevé, **labellisé par un pôle** et **financé par l'État** comme par exemple dans le cadre d'un projet FUI.

#### **Vous êtes en phase de lancement industriel et commercial de votre innovation**

Vous recherchez un financement des dépenses nécessaires à **l'industrialisation** et **la mise sur le marché**:

- Investissements immatériels et matériels
- Conception/mise en place du produit ou du processus de fabrication
- Mise en œuvre de normes/certifications
- Protection de la propriété industrielle
- Marketing
- Commercialisation (Ressources humaines spécifiques, partenaires de distribution, export...)

<sup>1</sup> Sont exclues du dispositif les entreprises en difficultés avérée

### Le PIPC répond à vos besoins

#### **De 500 000 € à 5 000 000 €**

- Ce prêt est accordé **sans caution personnelle, ni garantie sur votre entreprise**, dans la limite de ses fonds propres.
- Une retenue de garantie de 5% du montant initial du prêt est prévue. Elle est restituée après remboursement du prêt.

#### **Une durée et un mode de remboursement adapté**

- Un prêt sur 7 ans, à terme échu, avec un différé d'amortissement du capital de 2 ans.
- Un taux bonifié fixe.<sup>2</sup>

#### **Le PIPC est destiné à accompagner d'autres sources de financement privés**

- Le PIPC doit être systématiquement associé à des concours bancaires ou des apports d'actionnaires, sociétés de capital-risque, obligations, prêts participatifs à raison de 1 € de PIPC pour 1 € de financement extérieur.
- Les financements associés peuvent faire l'objet d'une garantie de Bpifrance.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Dans le respect de la réglementation européenne